



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 09 MARS 2023

PROCES VERBAL N° 28

Président : Mr. BAUDOUIN Gilles

Vice-Président : Mr. ROUGER Alain

Secrétaire : Mr GODET Jean-Pierre

Membres présents : MM. GAUVIN Francis - PETIT Jean-Jacques - PRUNIER Jacky

Excusé : MM. GODET Jean-Marie

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée.
Les Frais de Procédure, soit la somme de 77.00 seront débités du compte du club appelant.
Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs

★★★★★

Le Procès-Verbal n° 27 du 02 mars 2023 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 04/05 MARS 2023

Match n° 24814505 Chauray (4) – Celles Verrines (2) en D3 poule C

Arbitre : Mme. POUBLANC Angèle

Courriers des clubs de Chauray et Celles Verrines et de Mme. POUBLANC, arbitre de la rencontre

Pris connaissance des différents courriers concernant le résultat du match qui a été inversé sur la FMI.

La Commission homologue le résultat du match à savoir : Chauray – Celles Verrines : **0 – 2**.

Match n° 25545508 Chatillon Pompaire 2 – St Sauveur 3 en D5-1^{er} Niveau poule C

Arbitre bénévole : Mr. BALTAZAR Philippe

Réserve d'avant match du club de St Sauveur

Je soussigné, TRIT Julien, licence n° 1109302646 Capitaine du club de St Sauveur, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Chatillon Pompaire pour le motif suivant : Des joueurs du club Chatillon Pompaire sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme.

Après vérification des feuilles de matchs constate :

Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une équipe supérieure, ne figurait sur la feuille du match cité en référence, alors que celle-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe 1 : Parthenay Portugais (1) – Chatillon Pompaire (1) en championnat Seniors

Départemental 4 poule C du 26/02/2023 à 15 h 00.

Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir, Chatillon Pompaire (2) – St Sauveur (3) : **2 - 2**

Les droits de confirmation, soit 39 €, seront portés au débit du club de St Sauveur



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 09 MARS 2023

PROCES VERBAL N° 28

FORFAITS

Amende de 42 €

Match n° 24820759 Mauzé S/Mignon (2) – Echiré St Gelais (4) en D4 poule D ➤ **Echiré St Gelais 1^{er} forfait**

Amende de 32 €

Match n° 25543391 Beaulieu Breuil (3) – St Cerbouillé (3) en D5-1^{er} Niveau poule A ➤ **St Cerbouillé 1^{er} forfait**

Match n° 25544158 Vrère (3) – Brion Près Thouet (2) en D5-1^{er} Niveau poule B ➤ **Vrère 2^{ème} forfait**

Match n° 25547557 Vouillé 3 – Cherveux 2 en D5-1^{er} Niveau poule D ➤ **Cherveux 1^{er} forfait**

Match n° 25548920 Clussais la Pommeraie (2) – Fomperron Ménigoute (1) en D5-1^{er} Niveau poule F ➤ **Fomperron Ménigoute 1^{er} forfait**

Match n° 25560284 Rom (2) – Pays Maixentais (4) en D5-2^{ème} Niveau poule D ➤ **Rom 2^{ème} forfait**

Match n° 25567603 Fc Gâtinaise (1) – Jardres (1) en Féminines A 8 Seniors Poitou poule A ➤ **Fc Gâtinaise 1^{er} forfait**

Amende de 21 €

Match n° 25516967 Le Tallud (1) – Chauray (3) en U17 Accession Lfna ➤ **Chauray 1^{er} forfait**

Match n° 25535596 Echiré St Gelais (2) – Uspm/Ste Eanne (1) en U17-1^{ère} Division poule B ➤ **Ste Eanne 2^{ème} forfait**

Match n° 25531132 Pays Thénezéen (1) – Evsabb nueillaubiers (2) en U15-3^{ème} Division poule A ➤ **Pays Thénezéen 1^{er} forfait**

Match n° 25529838 GJ Esp. N.E. 79 (2) – Pays Argentonnais (2) en U15-3^{ème} Division poule A ➤ **GJ Esp. N.E. 79 1^{er} forfait**

Match n° 25530522 Chauray (3) – Pays Mellois (2) en U13-2^{ème} Division poule D ➤ **Pays Mellois 1^{er} forfait**

Match n° 25530590 Pays Thénezéen (2) – GJ Cerizay Interbocage (3) en U13-3^{ème} Division poule B ➤ **Pays Thénezéen 3^{ème} forfait**

FEUILLES DE MATCHS EN RETARD

Amende de 25 €

Chauray : Match n° 55177.1 Chauray (2) – Parthenay Viennay (1) en U15 Accession Lfna

GJ Cerizay InterBocage : Match n° 55386.1 GJ Cerizay InterBocage (2) – L'AbsieLarg.Mout. (1) en U13-2^{ème} Division poule A

FC 3C : Match n° 55387.1 Fc 3C (2) – Parthenay Viennay (2) en U13-2^{ème} Division poule A

GJ Evsabb Nueillaubiers : Match n° 55498.1 GJ Evsabb Nueillaubiers (2) – Etso (2) en U13-3^{ème} Division poule A

DEMANDES AUTORISATIONS TOURNOIS

Du club de L'AbsieLargeasseMoutiers S/Chant. ➤ samedi 8 avril 2023 – Catégories jeunes – Stade de l'Absie

Du club de St Cerbouillé ➤ samedi 20 mai 2023 – Plateau U6-U7/U8-U9 l'après midi – Tournoi U11-U13 le matin – Stade de Cersay

Tournois autorisés sous réserve que tous les joueurs soient licenciés F.F.F. et que ces jours-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.



COMMISSIONS SPORTIVE – LITIGES ET CONTENTIEUX

REUNION COMMUNE DU 09 MARS 2023

PROCES VERBAL N° 28

DECLARATIONS TOURNOIS

Frais de déclaration Tournoi 24 €

L'AbsieLargeasseMoutiers S/Chant. : Samedi 8 avril 2023

St Cerbouillé : samedi 20 mai 2023

MODIFICATIONS

WEEK-END DU 11/12 MARS 2023

Le match n° 24795118 Gati Foot 1 – Airvo St Jouin 1 en D1 se déroulera le samedi 11 mars 2023 à 19 h 00 sur le stade d'Azay S/Thouet (**Le club d'Airvo St Jouin a été avisé par la messagerie Zimbra**)

Le match n° 24807522 Gati Foot 2 – Inter Bocage 2 en D3 poule A se déroulera le dimanche 12 mars 2023 à 15 h 00 sur le stade de Secondigny (**le club d'Interbocage a été avisé par la messagerie Zimbra**)

COURRIERS

Du club de Voulmentin St Aubin ➤ Demande d'organisation d'une demi-finale ou Finale de Coupe Départementale
Pris note - Remerciements

Du club d'Inter Bocage ➤ Nous informant de leur changement de terrain : D1 stade de Cirières et D4 stade du Pin jusqu'à la fin de la saison.

Pris note, les clubs concernés ont été avisés par la messagerie Zimbra

De la municipalité de Bressuire ➤ Nous informant d'un Arrêté pour travaux jusqu'au 15 Août maximum sur le terrain Jules Ferry. En conséquence, les équipes du club des Mahorais disputeront leurs rencontres sur le terrain de Noirterre à compter du 12 mars 2023.

Pris note les clubs concernés ont été avisés par la messagerie Zimbra.

Le Secrétaire
Jean-Pierre GODET

Le Président
Gilles BAUDOUIN